JUSTICE : RTE condamné à verser plus de 450 000 euros à des éleveurs

La société RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE / **T :** 02.35.52.27.27, filiale d'EDF (ELECTRICITE DE FRANCE) / **T :** 01.40.42.22.22, a été condamnée par le tribunal de Coutances à verser 458 337 euros à des éleveurs laitiers normands pour un préjudice concernant leur production. Ce préjudice était attribué à une ligne à très haute tension (THT) qui perturbait les animaux de l'élevage qui était à proximité. www.rte-france.com